

Objet: Elements discutés lors de la visioconférence du mercredi 11 mai 2022 19h-20h dédiée au projet de clôture

Date: 2022-05-12 14:52

De: Pierre Briole <briole@ens.fr>

À: conseil.syndical@79-87.ilot13.fr, contact@atcitusimmobilier.com

Bonjour,

Martine Adatto, Annick Carduner, Samuel Souffir et Pierre Briole, membres du conseil syndical, ont participé, mercredi 11 mai 2022 de 19h à 20h, à une visioconférence portant sur le projet de clôture le long de la rue de la Santé.

De la discussion, ainsi que des avis communiqués avant la réunion par Alain Baudier et Mathieu Agelou qui ne pouvaient participer, sont ressortis les éléments principaux suivants:

1. Le conseil syndical décide de se saisir du dossier de la clôture afin de le mener à terme dans les délais qui ont été convenus lors de la réunion du 26 janvier 2022 (entre la fin juin et la fin octobre 2022).
2. Le conseil syndical va se rapprocher de la société ATPE qu'il souhaite retenir pour la réalisation du projet et va la rencontrer de nouveau dès que possible.
3. Le conseil syndical souhaite que les phases 1 et 2 du projet soient conduites à leur terme avec le plus grand soin par l'architecte, conformément aux termes du contrat qui a été passé, mais en tenant compte de cette nouvelle situation.
4. Le conseil syndical espère que l'architecte comprendra les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision qui a été élaborée au moyen d'une série d'échanges et de réunions organisées depuis le 1er avril 2022, dont divers échanges avec le syndic.
5. Nonobstant ce changement, divers éléments du travail attendu dans les phases 1 et 2 aideront la copropriété à mener à bien son projet. Cela concerne intégralement la zone du 87 rue de la Santé qui ne sera pas traitée dans la mission qui sera confiée à ATPE. Cela peut concerner aussi diverses décisions encore à prendre pour finaliser le projet dans la zone du 79 au 85 rue de la Santé en prenant en considération les critères (<http://site.sdc7987sante.fr/criteres-pour-cloture-cote-rue-de-la-sante/>) énoncés dans le dossier d'esquisse du 13 octobre 2021 (<http://site.sdc7987sante.fr/dossier-desquisse-de-larchitecte-delphin-marques-6-10-2021/>)
6. Le conseil syndical rappelle le besoin fondamental, pour une grande copropriété comme celle du 79-87 rue de la Santé, d'être épaulée dans la durée par un architecte possédant vision et constance. Il exprime son estime pour Monsieur Delphin Marques et comprend la frustration que celui-ci pourra éprouver. La compréhension et la poursuite de l'assistance de sa part, dans le cadre de sa mission des phases 1 et 2, restructurée afin d'épouser la nouvelle situation, sera un élément décisionnel fondamental pour la copropriété en ce qui concerne son choix d'architecte futur pérenne.
7. Le conseil syndical s'accordera avec le syndic pour réorganiser le déroulement pratique du projet au cours des prochains mois et les actions attendues des différents acteurs. Un feuille de route sera établie.

Pierre Briole